

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal de
Cobonne,
le lundi 2 mars 2015, en mairie de Cobonne.**

Présents : MM. José LOTHE, Raymond FARNIER, Mme Cécile MATHIEU, M. Fabrice MANGAULT, Mme GAUTHIER Josiane, MM. Serge ALLAIN, Raphaël CUER, Franck GENCEL, Thierry RAILLON, Dominique RENÉ.

Absent : M. François LEROY

Secrétaire de séance : M. Fabrice MANGAULT.

Avant l'ouverture de la séance, le Conseil reçoit Mme Isabelle VINCENT, chargée de mission à la CCVD pour l'urbanisme. M. le Maire lui a demandé de présenter au Conseil les explications nécessaires avant qu'il décide la reprise du PLU sur la commune de Cobonne, dont l'élaboration a été arrêtée en avril 2011. Le projet de PADD, quasiment finalisé, avait été présenté en réunion publique et soumis à l'examen des personnes publiques associées. Mais actuellement, Cobonne n'ayant pas établi de document d'urbanisme, les permis de construire sont soumis à l'État qui les instruit et qui les accorde ou les refuse.

La question se pose de savoir s'il faut reprendre le PLU entièrement. Il apparaît que le Conseil ne souhaite pas faire de nouveau appel à M. Decauville qui va bientôt cesser ses activités ni aux personnes qu'il avait associées à ce travail. Mais il faut également prendre en compte que travailler avec un nouveau bureau d'études aboutirait vraisemblablement à recommencer toute la procédure, ce qui aurait nécessairement un coût important.

Mme Isabelle Vincent expose que la commune de Cobonne pourrait intégrer un PLU intercommunal si la CCVD décidait d'en commencer l'élaboration. La commune doit réfléchir à cette alternative : soit reprendre le PLU avec un nouveau bureau d'études, soit rejoindre celui de l'Intercommunalité lorsque son élaboration sera décidée.

Le Conseil remercie Mme Isabelle Vincent de toutes les explications qu'elle a fournies. Il décide d'engager une réflexion pour aboutir à la solution qui réponde le mieux aux enjeux pour la Commune.

La séance du Conseil est ouverte à 21 h 35.

Le compte rendu du Conseil du lundi 2 février 2015 ayant été envoyé à chacun des Conseillers pour qu'ils en prennent connaissance, M. le Maire demande s'ils ont des observations à formuler. Aucun des conseillers présents ne votant contre ni s'abstenant, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

GTV Gervanne : Le Conseil n'ayant pas reçu les explications qu'il a demandées concernant l'extension de l'itinéraire de la Grande Traversée du Vercors (GTV) sur le secteur de la Gervanne, aucune délibération ne peut être prise.

1ère délibération : Instruction de autorisations d'urbanisme.

Par courrier reçu le 17 février 2015, la CCVD a proposé au Conseil de signer une convention d'utilisation du service commun en urbanisme et de lui confier, à compter du 1^{er} avril 2015, l'instruction des autorisations concernant l'urbanisme et le contrôle de la conformité des travaux. M. le Maire propose au Conseil de voter seulement pour le contrôle de la conformité des travaux, l'absence de PLU ne permettant pas à la Commune de donner son accord pour l'instruction d'autorisations qu'elle n'a pas elle-même. La Commune garde le droit de faire

appel ou non à ce service. Le coût du contrôle de conformité est de 47 euros à la charge de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des s présents.

École. À la rentrée scolaire de septembre 2015, l'École de Cobonne devra vraisemblablement accueillir 24 enfants, répartis ainsi : 16 élèves en classes primaires, 8 élèves en grande section de maternelle. L'École scolarisant les enfants de Gigors et Lozeron, une réunion est prévue avec Mme le Maire de Gigors et Lozeron le vendredi 6 mars afin de trouver les meilleures solutions face à cette situation. M. le Maire informe le Conseil qu'il a demandé rendez-vous à Mme la Directrice académique de Valence et qu'elle n'a pas encore répondu.

Recensement de la population : Il s'est déroulé à Cobonne du 15 janvier au 14 février et a été très bien conduit par M. Emmanuel Feraa. 90 habitations et 160 habitants ont été recensés.

Questions diverses.

- Le tableau de permanence des élus pour tenir le bureau des élections départementales des 22 et 29 mars est établi.

- L'Association Lysandra viendra présenter aux élus ses activités le 10 mars 2015, concernant les projets avec les élèves de l'école de Cobonne

- Le contrôle de la station d'épuration a eu lieu le 26 février 2015 et il en résulte qu'il est nécessaire de prévoir le curage des bassins dans lesquels les boues se sont accumulées depuis la mise en fonctionnement. Cette opération doit être réalisée par une entreprise spécialisée, le coût se montant vraisemblablement autour de 10000 euros.

- Le gouvernement ayant décidé une baisse de la dotation globale de fonctionnement, le budget de la Commune a été amputé de 820 euros en 2014, et le sera d'environ 2000 euros supplémentaires en 2015, 2016 et 2017.

- Il est envisagé de se renseigner sur la possibilité de faire appel à un autre prestataire pour la fourniture des repas de la cantine dont le coût serait moindre pour les parents d'élèves.

- La Commune devant permettre l'accessibilité de l'église pour les personnes handicapées, M. le Maire propose au Conseil de demander à l'association de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme son avis afin que les travaux ne défigurent pas le site.

- Un appartement du Hameau ayant été libéré par le départ du locataire, il a été attribué à un couple ayant un enfant de quatre ans.

- Les compétences du futur Conseil départemental issu des élections de mars n'étant pas encore connues, M. le Maire propose au Conseil que seuls les appels d'offres pour travaux de voirie soient mutualisés par les communes de l'entente Gervanne /Sye.

- Le Conseil accepte que François Paturel aille aider pendant son temps de travail le personnel d'autres communes de l'entente Gervanne/Sye, à charge pour ce personnel de venir aider pour un temps équivalent sur la commune de Cobonne.

- Le mercredi 4 mars, une réunion est organisée afin d'informer les personnes intéressées des dernières mesures concernant Natura 2000 et de leur permettre de faire part de leurs observations ou rectifications à apporter.

- Un courrier de la MJC Nini Chaize nous demande de lui signaler si un terrain cultivable serait libre sur Aouste pour y installer des jardins potagers partagés.

- Les parents d'élèves organisent un repas autour d'un Couscous le samedi 28 mars.

- Mme Cécile Mathieu informe le Conseil qu'il est possible que la Nuit des Contes soit de nouveau mise sur pied.

- M. le Maire informe le Conseil d'un courrier envoyé par le Conseil municipal de Félines /Rimandoules concernant le traité dit TAFTA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire,
Fabrice Mangault

Le Maire de Cobonne,
José Lothe